

Loi sur les juges

Monsieur l'Orateur, le retard est dû en partie à la réorganisation des cours et aux répercussions qu'elle pourrait avoir sur les nominations. Toutefois, comme d'habitude, la recherche de personnes bien qualifiées pour accepter ces nominations est une question importante qu'on ne prend pas à la légère et qui ajoute au retard général.

Je crois comprendre, bien que je ne sois pas membre du barreau, que l'année judiciaire commence en octobre et se termine en juin. Cette règle s'applique certainement dans ma province. Cela signifie donc que la vacance à la Cour suprême de Terre-Neuve dure maintenant depuis un an, très certainement depuis une année judiciaire complète, et probablement depuis une année civile complète, si l'on considère que, quelle que soit la date à laquelle le ministre se décide à faire cette nomination, il faudra au nouveau juge au moins un ou deux mois pour se réadapter et accepter ce poste. Il se peut que cette question ne semble pas très grave, mais elle l'est, c'est pourquoi je me sens obligé d'intervenir dans le débat.

En fait, j'estime qu'il est de mon devoir de prendre la parole à cause de la gravité de la situation qui résulte de cette vacance. Il n'existe pas à Terre-Neuve de cour d'appel et la Cour Suprême ne peut, dans ces conditions, statuer sur les appels. Il ne reste plus que trois des quatre membres de cette cour; ils ne peuvent donc statuer sur des appels contre le jugement d'un de ses membres; à cause de la vacance, les cours sont surchargées de travail et les jugements subissent des retards importants. Nous estimons que c'est très grave.

Je crois comprendre, c'est une question qui est du domaine public, que l'association professionnelle des avocats de Terre-Neuve a communiqué au ministre sa position à cet égard, et voilà qu'on nous demande maintenant de voter en faveur d'un bill qui pratiquement crée une nouvelle cour d'appel pour la province de Terre-Neuve avant de combler la vacance qui existe depuis presque huit mois à l'actuelle cour. Dans le bill, on nous demande de prévoir le traitement de trois nouveaux juges qui forment la cour d'appel, alors qu'il existe encore une vacance à la cour de première instance, qui sert aussi de cour d'appel.

En tant que l'un des représentants de la province de Terre-Neuve à la Chambre j'estime que le ministre porte atteinte au prestige du barreau terre-neuvien en prétendant qu'il a du mal à trouver quelqu'un qui convienne pour remplir le poste vacant.

M. Stanfield: C'est une honte!

M. McGrath: J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il entend par quelqu'un qui convienne.

M. Lang: Le meilleur.

M. McGrath: J'ai écouté très attentivement le ministre lorsqu'il a dit dans son discours d'ouverture qu'il considérait la nomination des juges comme la plus importante de ses responsabilités et je conviens que c'est une responsabilité énorme. C'est pourquoi je trouve regrettable qu'en ne remplissant pas le poste vacant, le ministre s'expose à se faire accuser d'avoir limité son choix aux membres du

[M. McGrath.]

barreau connus comme de fervents admirateurs du parti libéral à Terre-Neuve.

M. Stanfield: C'est une honte!

M. McGrath: C'est, bien sûr, se moquer totalement de tout le processus de consultation dont le ministre nous a parlé en long et en large cet après-midi.

J'aimerais demander au ministre, et je lui poserai de nouveau ces questions lorsque le bill sera renvoyé au comité, s'il a, au cours des sept derniers mois, demandé l'avis du procureur général et ministre de la Justice de Terre-Neuve? A-t-il demandé l'avis du barreau de Terre-Neuve? A-t-il demandé aux membres de celui-ci de lui soumettre des noms? Le ministre a-t-il demandé conseil aux trois juges qui restent à la Cour suprême de Terre-Neuve? Leur a-t-il demandé de lui soumettre des noms? Le ministre s'est-il donné la peine de consulter individuellement les juristes chevronnés de Terre-Neuve pour obtenir leurs avis et leurs recommandations? Ou bien a-t-il, comme je le soupçonne et l'ai déjà dit, limité ses consultations au parti libéral de Terre-Neuve. Ce n'est pas la première fois que cela arrive dans la province.

● (2030)

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement actuel traîne pour combler un poste à Terre-Neuve. Le dernier est resté vacant pendant presque sept mois. Il a fallu attendre sept mois avant de voir combler le dernier poste devenu vacant parce qu'un juge avait pris sa retraite. Le délai a été aussi long que cela bien que le juge qui a pris sa retraite eût donné au ministre trois mois de préavis pour que le ministre ait amplement le temps de lui trouver un remplaçant. Ce juge savait jusqu'à quel point le travail des juges est difficile, jusqu'à quel point ils sont surchargés de travail et débordés. Ayant discuté avec d'éminents membres du barreau de Terre-Neuve, je sais bien que les juges sont surchargés de travail. A tel point qu'ils ont à peine le temps de faire des recherches ou de rédiger leurs jugements. C'est, bien sûr, intolérable. C'est une situation qu'aucun député représentant une circonscription de Terre-Neuve ne devrait tolérer.

Où sont les députés de Terre-Neuve qui appuient le ministre de la Justice (M. Lang)? Où est le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson)? Il a certes une responsabilité ici. Où est le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Rompkey)? Qu'a-t-il à dire à ce sujet? Que disent les autres partisans terre-neuviens du gouvernement? Comment peuvent-ils tolérer cette situation? Ce n'est pas comme s'ils n'étaient pas au courant. On en a parlé dans les éditoriaux des quotidiens de Saint-Jean. On en a parlé aux nouvelles. On en a parlé dans la correspondance entre le ministre et l'association des avocats de Terre-Neuve. C'est une très grave question, mais on nous demande pourtant d'appuyer un bill qui créera de nouveaux postes de juges en prévoyant une augmentation de traitement alors que ce poste à Terre-Neuve est toujours vacant. Je considère que c'est injuste. Le ministre est très injuste envers Terre-Neuve.